

(1)

(N° 35.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1902

Proposition de loi modifiant le ressort du conseil de prud'hommes de Soignies.

DÉVELOPPEMENTS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations une proposition de loi modifiant le ressort du Conseil de prud'hommes de Soignies.

Ce ressort est limité aux communes de Soignies, Écaussines-d'Enghien, Écaussines-Lalaing, Braine-le-Comte, Feluy, Arquennes, Hennuyères, Henripont, Ronquières, Marche-lez-Écaussines, Mignault, Horrues et Naast.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir en étendre la juridiction à la commune de Neufvilles.

Depuis quelques années — postérieurement à la fixation du ressort du conseil — des carrières ont été ouvertes et d'importants gisements de granit mis à jour à quelques centaines de mètres des grandes carrières de Soignies, sur le territoire de la commune de Neufvilles.

En étendant à cette commune la juridiction du Conseil de prud'hommes de Soignies — qui a dans ses attributions tout le bassin carrier de la région — vous assureriez aux ouvriers et aux industriels les avantages d'une juridiction plus apte que toute autre à concilier leurs intérêts et à trancher pacifiquement leurs différends.

RENÉ BRANQUART.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE UNIQUE.

Le ressort du Conseil de prud'hommes de Soignies est étendu à la commune de Neufvilles.

VOORSTEL VAN WET

EENIG ARTIKEL.

Het gebied van den Werkrechtersraad te Zinik wordt uitgestrekt tot de gemeente Neufvilles.

RENÉ BRANQUART.
MANSART.
